

N° 22.

SEANCE DU SOIR.  
AVONDVERGADERING.

SOMMAIRE :

INTERPELLATION (Discussion) :

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Mundeleer à M. le premier ministre « au sujet de la nomination faite par arrêté royal du 7 novembre 1938 d'un membre de l'Académie de médecine flamande, condamné à mort par contumace par arrêt de la Cour d'Assises du Brabant, le 17 avril 1920, pour crime contre la sûreté de l'Etat, et amnistié par la suite ». Orateurs : MM. A. Devèze, Hubin, Leuridan, M. Spaak, premier ministre, MM. Relecom, W. Janssens, Eckelers, Philippart, p. 449.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par MM. Baillon, Ballet, Convent, Croonenberghs, Daye, Debacker, Desclier, Ernest, Feuillen, Goblet, Lambrechts, Leuridan, Maenhaut, Pelgroms, Petit, Vranckx, p. 457.

INHOUDSOPGAVE :

INTERPELLATIE (Behandeling) :

Voortzetting van de interpellatie van den heer Mundeleer tot den heer eerste-minister « over de benoeming, op 7 November 1938, bij koninklijk besluit gedaan, van een lid van de Vlaamsche Academie voor Geneeskunde, die op 17 April 1920, bij arrest van het Hof van assisen van Brabant, bij verstek ter dood werd veroordeeld wegens misdrijf tegen de veiligheid van den Staat en wien achteraf amnestie werd verleend ». Sprekers : de heeren A. Devèze, Hubin, Leuridan, de heer Spaak, eerste-minister, de heeren Relecom, W. Janssens, Eckelers, Philippart, biz. 449.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren Baillon, Ballet, Convent, Croonenberghs, Daye, Debacker, Desclier, Ernest, Feuillen, Goblet, Lambrechts, Leuridan, Maenhaut, Pelgroms, Petit, Vranckx, biz. 457.

PRESIDENCE DE M. HUYSMANS, PRESIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER HUYSMANS, VOORZITTER

MM. Housiaux et Maes, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Housiaux en Maes, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 21 heures 15 minutes.

De vergadering wordt geopend te 21 uur 15 minuten.

INTERPELLATION DE M. MUNDELEER A M. LE PREMIER MINISTRE « AU SUJET DE LA NOMINATION FAITE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 7 NOVEMBRE 1938 D'UN MEMBRE DE L'ACADÉMIE FLAMANDE DE MÉDECINE, CONDAMNÉ A MORT PAR CONTUMACE PAR ARRÊT DE LA COUR D'ASSISES DU BRABANT, LE 17 AVRIL 1920, POUR CRIME CONTRE LA SURETÉ DE L'ÉTAT ET AMNISTIÉ PAR LA SUITE ».

*Suite de la discussion.*

INTERPELLATIE VAN DEN HEER MUNDELEER TOT DEN EERSTE-MINISTER « OVER DE BENOEMING, OP 7 NOVEMBER 1938, BIJ KONINKLIJK BESLUIT GEDAAN, VAN EEN LID VAN DE VLAAMSCH E ACADÉMIE VOOR GENEESKUNDE, DIE, OP 17 APRIL 1920, BIJ ARREST VAN HET HOF VAN ASSISES VAN BRABANT, BIJ VERSTEK TER DOOD WERD VEROORDEELD WEGENS MISDRIJF TEGEN DE VEILIGHEID VAN DEN STAAT EN WIEN ACHTERAF AMNESTIE WERD VERLEEND ».

*Vervolg van de bespreking.*

M. le président. — Nous poursuivons la discussion de l'interpellation de M. Mundeleer à M. le premier ministre au sujet de la nomination faite par arrêté royal du 7 novembre 1938 à l'Académie flamande de médecine.

La parole est à M. Albert Devèze.

M. A. Devèze (à la tribune). — Messieurs, je prends la parole, en cette fin de débat, sous l'empire d'une profonde tristesse.

Lorsque nous considérons l'état du monde, les menaces qui pèsent sur la paix, les angoisses qui étreignent notre peuple et l'état de ce pays lui-même, nous ressentons le besoin de réaliser ce que j'appellerais volontiers l'union sacré avant la catastrophe et pour que la catastrophe n'arrive pas. Vous savez combien j'obéis impérieusement, en ce moment même, à cette conviction et à quel prix.

Songez qu'un débat pareil a été possible! Songez que ce soir la zone neutre est gardée et que les gendarmes qui veillent et la police n'attendent pas des bandits ou des trublions, mais attendent nos anciens camarades du front, nos frères d'armes, qui pourraient peut-être bien venir pour protester contre ce qui se passe!

Songez que nous avons été divisés tout à l'heure sur les bancs de cette Chambre, non pas selon des tendances idéologiques ou même partisans, mais par les déclarations si dangereuses que faisait le premier ministre sur le problème de l'unité nationale!

Tout cela, je le déclare, pour un Belge inquiet du présent et soucieux de l'avenir, c'est une profonde et douloureuse émotion. Ne vous réjouissez pas, monsieur le premier ministre, des acclamations que tantôt vous avez recueillies.

J'ai pour vous la plus grande estime et la plus vive affection. Je vous ai servi et défendu chaque fois que je l'ai pu. Je n'ai pas d'autre désir que de vous voir poursuivre et réaliser ce que vous avez annoncé à cette tribune, la première fois que vous avez pris le pouvoir, dans ce magnifique discours dont j'ai gardé le souvenir.

Je vous ai entendu dire à l'honorable M. Mundeleer que, par son interpellation, il avait suscité un débat nuisible à la patrie elle-même. Ce n'est pas vrai, monsieur le ministre. C'est vous qui avez

suscité ce débat dans l'opinion publique par la nomination inconsiderée à laquelle vous avez souscrit. (*Marques d'approbation sur divers bancs.*) S'il faut chercher les responsabilités, elles pèsent, hélas! sur le gouvernement.

On a dit, et vous avez dit, que cette nomination devait être faite pour apaiser le peuple flamand. Comme si nos compatriotes flamands demandaient cela! Ils demandent beaucoup de choses. Souvent ils ont eu raison de les demander. Souvent même on a trop tardé à les comprendre; j'y souscris.

En ce qui concerne les activistes, on a demandé le pardon. Ancien soldat, j'ai peut-être tardé, plus que d'autres, à l'accorder, mais je ne discute plus. Je comprends que l'on demande que ne soient pas persécutés, pour leurs fautes d'activisme, et même pour leurs crimes, ceux qui faillirent au devoir patriotique pendant la guerre. Peut-être les anciens combattants, qui remplirent si parfaitement ce devoir, comprennent-ils mieux que d'autres la grandeur d'âme du pardon.

Si vous n'aviez dit que cela, je vous eusse suivi de tout mon cœur. Mais vous avez implicitement dit autre chose : c'est que le pardon ne suffit pas. C'est que le crime doit être désormais glorifié. C'est qu'après avoir trahi la patrie sans avoir exprimé de repentir à aucun moment, c'est qu'après avoir persévéré dans la pensée perverse jusqu'au dernier moment, on n'a pas seulement droit au pardon, mais on a droit aussi à l'honneur. Vous avez implicitement dit que lorsqu'il s'agira d'élargir le cerveau des populations flamandes, de développer leur culture jusqu'à hauteur de nos plus grandes assemblées scientifiques et culturelles, on ne comprendra pas seulement dans celles-ci de grands savants, ou de grands penseurs, ou des Belges irréprochables, — tel l'honorable M. Van Cauwelaert, qui en est aujourd'hui le président, — mais on y placera aussi des hommes qui ont été condamnés à mort et qui sont encore exclus aujourd'hui, par la loi du droit commun, de l'éligibilité politique.

Savez-vous quelle faute vous avez commise? L'avez-vous mesurée? Avez-vous compris que c'est dire à ce peuple flamand non seulement qu'on pardonne le crime, mais qu'on le glorifie? Avez-vous compris que c'est dire aux anciens combattants non seulement qu'on pardonne, mais qu'on met à l'honneur ceux qui ont à leurs yeux les plus terribles responsabilités?

Les anciens combattants bougent. Je les supplie — si ma voix sort de cette enceinte où il y a si peu de monde — d'être calmes. Je les supplie de respecter l'ordre. Je les supplie de ne pas croire que des actes de violence puissent faire accorder justice. Je les supplie de ne pas placer les défenseurs de l'autorité entre leur devoir et l'atteinte qu'ils porteraient à ceux qu'ils aiment et qu'ils estiment bien plus que les gens pour qui ils doivent marcher. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Je les supplie d'être calmes. Mais comprenez-les. La Fédération des anciens combattants compte 200,000 membres. Les V. O. S. en avouent 37,000. Vous avez fait vous-même la proportion des soldats flamands et des soldats wallons au front pendant la guerre. Elle est formidable.

**M. Eekelers.** — Il n'y avait pas de soldats flamands pendant la guerre...

**M. A. Devèze.** — La Confédération...

**M. Eekelers.** — Vous ne parlez au nom d'aucun Flamand. Vous êtes en train de provoquer ceux qui sont dehors.

**M. A. Devèze.** — Moi! je provoque? Vous avez entendu mon langage. Voyez combien la passion peut aveugler les hommes.

Je vous excuse parce que je crois que vous êtes sincère et que dans votre passion, vous n'avez peut-être pas entendu les paroles d'apaisement que j'ai prononcées.

**De heer Croonenberghs.** — Dat is een rede die geen goed zal doen aan de Belgische Staatseenheid.

**M. A. Devèze.** — La Confédération des anciens combattants représente la majorité des Flamands qui ont combattu, et je dénie à ceux qui ont prétendu parler en leur nom ici le droit de se prononcer au nom des anciens combattants. Je suis plus près d'eux, moi qui ai combattu, que les politiciens qui prétendent les représenter. (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*)

**M. De Vleeschauer,** ministre des colonies. — Et pourtant, il y a des anciens combattants parmi nous.

**M. A. Devèze.** — Je les comprends... (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*) Criez tant que vous voulez...

**M. Croonenberghs.** — Vous insultez les anciens combattants flamands.

**M. De Vleeschauer,** ministre des colonies. — Et puis, monsieur Devèze, nous vous valons, ne l'oubliez pas.

**M. Van Cauwelaert.** — Vous ne vous rendez pas compte de l'état d'esprit dans lequel la population flamande accueille la discussion de ce jour et a accueilli la nomination du docteur Martens comme membre de l'Académie flamande. Lorsque vous avez dit que le pays interprète cette nomination comme la glorification du crime, vous avez commis une profonde erreur.

**M. Spaak,** premier ministre. — Vous avez dit, en effet, que par cette nomination, le gouvernement a voulu glorifier le crime, et vous savez que c'est parfaitement inexact.

**M. A. Devèze.** — Je répète que la nomination comme celle que vous venez de faire constitue, — expliquez cela comme vous voulez, — aux yeux de la masse, la glorification du crime.

**M. Van Cauwelaert.** — C'est une erreur.

**M. A. Devèze.** — Essayez de comprendre le sentiment de la masse et vous vous rendrez compte de l'exactitude de mon appréciation.

**M. Van Cauwelaert.** — Vous développez un thème qui ne répond pas à la réalité.

**M. A. Devèze.** — Laissez-moi développer mon sentiment. Je vous dis, et je vous supplie de me croire, que j'exprime ici le sentiment de la majorité des anciens combattants et d'une masse énorme des citoyens belges. Ce n'est pas seulement parce que le docteur Martens a été membre du Conseil des Flandres et qu'il a pris part au mouvement d'activisme, dans lequel il y a eu, certes, beaucoup d'idéalistes, mais c'est parce qu'il a fait cette chose infâme, inspirée par l'ennemi, d'aller au front...

**M. Hubin.** — Voilà ce qui est abominable!

**M. A. Devèze.** — ... d'où il a vu tirer sur les soldats belges ou alliés. Cela, monsieur le premier ministre, à moins que vous ne puissiez, après enquête, dire à cette tribune sur votre honneur que ce n'est pas vrai, à moins qu'il n'en soit ainsi, la présence du docteur Martens dans l'Académie, cela surtout nous permet de dire que cette nomination constitue une honte et comporte un outrage aux anciens combattants. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*) Et vous en porterez, quoi que vous fassiez, et si vous n'informez pas l'opinion publique, si vous ne voulez pas voir clair, si vous voulez être aveugle, vous en porterez, dis-je, la tragique responsabilité.

C'est ce que je vous disais en commençant. J'ai la conviction que quand vous avez nommé, vous ne savez pas tout. Je vous mets au défi de me dire que cette circonstance vous était connue quand vous avez proposé ou laissé proposer cet homme à la signature du Roi. Je vous défie de dire devant la nation que c'est comme cela que vous comprenez la paix entre les deux parties du pays. Cela n'est pas vrai. Vous tâchez aujourd'hui de couvrir ce que vous avez fait sans savoir. Voilà comment je vous juge. Vous êtes beaucoup meilleur que ce que vous faites.

Je n'ai pas autre chose à dire. Je tiens à justifier mon attitude. Plus que personne en ce moment, je souhaite de tout cœur — je suis prêt à abandonner même des idées qui me sont chères pour les raisons que j'ai dites tantôt — la paix entre la Wallonie et la Flandre, entre tous les Belges. Mais je la sers mieux que vous.

**M. Eekelers.** — Non!

**M. A. Devèze.** — Eh bien, je fais mon devoir; si je me trompe, tant pis!

**M. Eekelers.** — Vous vous trompez.

**M. A. Devèze.** — Mais il n'y a pas deux façons de faire ce que la conscience commande, et ma conscience me défend d'approuver le gouvernement lorsque, par un acte comme celui qui a été fait, il suscite dans l'armée les sentiments de révolte les plus profonds, il éveille dans l'âme des anciens combattants des plaies et des douleurs qui étaient endormies et qu'il suffisait de laisser dormir; il donne à la jeunesse l'exemple déplorable qu'après avoir trahi la patrie pendant la guerre, on peut, quelque temps plus tard, aller chercher une couronne de lauriers dans les assemblées scientifiques; il donne à la nation tout entière le sentiment qu'elle est mal gouvernée, qu'elle n'est pas proprement gouvernée, que ceux qui la gouvernent ne placent pas la patrie, la vraie patrie, au-dessus de toutes les intrigues et les suggestions de la politique.

Il en est temps encore, monsieur le premier ministre, reprenez-vous. Effacez cette page. Dites que vous intruisez; que si c'est vrai qu'il y est allé, il sortira; tout rentrera dans l'ordre. Exigez tout au moins non point qu'il promette d'être fidèle à nos institutions, mais qu'il se désavoue lui-même pour ce qu'il a fait ce jour-là et qu'il s'en repente publiquement. S'il faut admettre qu'il ne se repent pas, s'il faut admettre qu'il l'a fait, que cet exemple démoralisant est donné à la nation tout entière, je ne suis pas avec vous; je ne suis plus, à mon corps défendant, avec vous. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

**M. Legros.** — Si le groupe libéral avait montré la même énergie lors de l'amnistie, pareille conséquence ne serait jamais arrivée.

**M. De Vleeschauwer,** ministre des colonies. — Que les rexistes flamands viennent le dire!

**M. A. Devèze.** — Le groupe libéral a fait le plus grand effort pour favoriser l'apaisement. Aujourd'hui, on lui reproche encore de ne pas avoir fait assez.

**M. le président.** — La parole est à M. Hubin.

**M. Hubin (à la tribune).** — Messieurs, avec le minimum de passion, mais avec le maximum d'émotion, je voudrais aussi dire mon sentiment sur l'objet de l'interpellation de M. Mundeleer. Tous ceux — ils ne sont pas nombreux — qui ont pu observer ma modeste vie depuis vingt ans, ont pu remarquer — vous devez bien vous rendre compte que j'ai été assez fréquemment sollicité — que je n'ai jamais voulu faire partie des organisations d'anciens combattants, non que je n'eusse pour eux la plus sincère et la plus profonde sympathie, mais je ne voulais pas avoir l'air de profiter d'une qualité pour me créer des popularités peut-être un peu suspectes au point de vue politique. J'ai toujours refusé, pour raison de délicatesse, mais avant d'aller plus loin à l'heure actuelle — je m'excuse vis-à-vis d'eux — je leur demande humblement de bien vouloir m'accueillir comme le dernier de leurs adhérents dans la plus humble de leurs formations.

Tantôt, le premier ministre a bien voulu me dire que j'étais un homme généreux. Je le remercie de ce brevet, et pour ne pas avoir l'air de faire de la fausse modestie, je déclare qu'il avait raison. Homme généreux, oui, mais entendons-nous. Il y a de la générosité pour tout le monde dans un cœur généreux, mais il y a là surtout la générosité pour le pays et non pas pour un particulier. C'est ce qui explique les réactions de mon âme devant le phénomène qu'on discute aujourd'hui.

J'essaierai de ne pas redire ce qui a déjà été dit, mais je n'ai pu m'empêcher, au cours du discours de M. Albert Devèze, qui fit allusion à la présence du « héros » dans les lignes allemandes alors que les canons tiraient sur les formations belges, de me dire que le Belge qui a commis cette abomination est le dernier des misérables.

Comprenez-vous maintenant ma situation? On a voté l'amnistie; j'ai voté contre, mais vous me rendez cette justice que je n'ai jamais réclamé contre le vote intervenu. J'ai respecté l'amnistie votée parce qu'elle est un acte du parlement, qui avait le droit de le faire. L'amnistie a créé des effets juridiques incontestables. Vous comprenez maintenant pourquoi cette question touche aussi le côté moral et sentimental que vous avez éveillé par la nomination de M. Martens.

Vous croyez panser des plaies saignantes, mais d'un autre côté vous ouvrez les pensements qui recouvraient une multitude d'autres plaies et vous ne vous en rendez pas compte! On dirait vraiment qu'il y a en certaines circonstances, dans la vie des peuples comme dans la vie des hommes, des moments où l'on n'a plus le sens des réalités.

**M. A. Devèze.** — Très juste!

**M. Hubin.** — Il a fait partie du Conseil des Flandres. Rien que cela déjà, indépendamment de ce crime atroce que l'on évoquait tantôt, devrait suffire. Amnistie? C'est entendu, mais alors dans les conditions d'une amnistie, c'est-à-dire réservant encore les droits politiques.

Mais, monsieur le premier ministre, il faudrait être logique avec ce système-là. On a voté des amnisties; on en vote même à l'occasion d'événements heureux, avènement de roi, naissance de prince; il est même arrivé qu'on a amnistié un excellent cambrioleur, il ne faudrait même pas hésiter à en faire un garde champêtre, puisque amnistie il y a. Mais vous ne vous rendez pas compte des réactions inévitables que ces agissements produisent dans des âmes bien nées. J'avoue que j'ai pleuré en pensant à des choses pareilles et, surtout, en songeant à l'inopportunité de la mesure intervenue. En effet, messieurs, qui parmi vous qui a si peu que ce soit le sens de la situation actuelle en Europe, oserait garantir que, dans huit jours, nous n'aurons pas la guerre? En 1914, huit jours avant la guerre, on était dans un état de sécurité apparente infiniment plus grand que celui d'aujourd'hui et cependant on a eu la guerre. Malgré toute la politique de neutralité et autres choses du même genre qui ne servent qu'à jeter de la poudre aux yeux, nous pouvons être entraînés dans la guerre sans la vouloir par la fatalité des choses. A ce moment, ce ne sont pas des exemples comme ceux que vous donnez au pays qui feront l'éducation civique des soldats que vous enverrez au front. Comment est-il possible de ne pas y songer et de ne pas se rendre compte que ces exemples inciteront les hommes à l'oubli du devoir? (*Marques d'approbation sur certains bancs libéraux.*) Nous ne parvenons pas à comprendre pareille chose.

Qu'on s'en félicite comme moi ou qu'on le déplore, nous vivons sous le régime du suffrage universel, et il faut penser aux réactions

que des actes pareils produisent dans les esprits simples. Si l'on ment sur le pavois des hommes qui ont trahi leur pays il y a vingt ans, il faut que ceux qui l'ont servi soient voués aux gémonies. Il faut bien que les uns ou les autres aient eu raison.

**M. M. Devèze.** — C'est logique!

**M. Hubin.** — Il faut alors qu'on fasse passer en Cour d'assises ceux qui ont servi leur pays. Voilà le raisonnement simpliste que se tiendra l'immense majorité du peuple. L'opinion devra opter entre ceux qui ont servi leur pays et ceux qui l'ont trahi.

Je répète, une fois de plus, que l'amnistie peut avoir des effets juridiques que nous respectons, mais elle est tout à fait incapable d'effacer de notre esprit et de notre cœur les réactions morales et sentimentales qu'éveillent des actes de ce genre.

Je n'ignore pas, hélas, que chez certains éléments de la politique actuelle, on appelle cela « réalisme », la politique réaliste. C'est, à mon avis, une politique dépourvue de toute dignité, de tout idéal, même si cet idéal est aussi évident et aussi fondamental que celui qui consiste à défendre son pays et à ne pas le trahir quand il est menacé.

En dépit de toutes les déceptions de l'heure présente, j'ai foi, quant à moi, et je crois qu'il en est beaucoup qui pensent comme moi, j'ai foi dans l'avenir. Je crois que la civilisation moderne sera sauvée, mais vous conviendrez avec moi que si elle doit être sauvée, — et elle le sera, — nous ne pourrions pas nous inspirer des exemples du genre de ceux qu'aujourd'hui vous portez au pinacle. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*)

**De heer voorzitter.** — Het woord is aan den heer Leuridan.

**De heer Leuridan (op het spreekgestoelte).** — Mevrouwē, mijne heeren, deze ondervraging biedt ons, Vlaamsche nationalistē, de gelegenheid om het onopgelost vraagstuk van de amnestie vast te knopen aan de bespreking die vandaag de aandacht van de Kamer gaande houdt. Het is waar, mijne heeren, D<sup>r</sup> Martens bekwaam amnestie. U zoudt dus genoeg verdraagzaamheid aan den dag moeten leggen om op het voldongen feit niet meer terug te komen, krachtens uw aangeboren eerbied voor elke Belgische wet.

Doch, het vraagstuk van de amnestie is in Vlaanderen niet opgelost door het verleenen van amnestie aan D<sup>r</sup> Martens en aan andere activisten. Meer dan twintig jaar na het afsluiten van het ongelukstijdsperk van den oorlog, is dit vraagstuk voor Vlaanderen nog immer even rauw en even onopgelost als den eersten dag. Waarom? Omdat de amnestiegedachte, mijne heeren, de toetssteen is van onze Vlaamsche nationalistische waarde, ons zeer bepaald en uitdrukkelijk politiek streven om een eigen nationalen Staat. Daarom is het mijn bedoeling van deze gelegenheid gebruik te maken om zeer bondig een samenvatting voor te leggen van het geschiedkundig verloop der amnestiekwestie. Daarmee zal ik u bewijzen dat de verleende amnestie een paskwil is, en wel om drie tekorten : ze is niet algemeen : onze terdoodveroordeelde kameraden, de « overloopers » van den Yzer, zijn er van uitgesloten; ze is niet volledig : de geamnestieerde activisten zijn in de volheid hunner burgerlijke en politieke rechten niet hersteld. Eindelijk, de teruggave der verbeurde goederen en het herstel der aangerichte stoffelijke schade zijn niet geschied. Tot dit alles verwezenlijkt wordt, is er geen amnestie die Vlaanderens rechtsgevoel bevredigen kan. Dit is een stellige verzekering. Onthoudt ze, mijne heeren!

De bond Recht voor Allen, samengesteld uit de nog overlevende Vlaamsche slachtoffers van het Belgische schrikbewind, heeft aan al de leden van de beide wetgevende lichamen van dit land, zeer onlangs een vlugschrift toegestuurd dat vermoedelijk, althans de aandacht van eenigen onder u zal hebben opgewekt. Het betreft de amnestiebepaling in de wapenstilstandsvereenkomst van Compiègne, opgenomen in het vredesverdrag van Versailles.

Mijne heeren, het is dit overzicht van het vraagstuk dat ik aan uw geheugen herinner, opdat het land wete hoe D<sup>r</sup> Martens en geen enkele activist nooit wettelijk konden worden ter dood verwezen, krachtens de Belgische wet zelf. De Kamers immers hebben haar bekrachtiging verleend aan het vredesverdrag van Versailles, waarin artikel 212 de weergave is van hoofdstuk A, artikel VI, van het wapenstilstandsverdrag van Compiègne. Dit vlugschrift zal u leeren, of u opnieuw herinneren, hoe onze Belgische Staatlieden zelf zich met het misdrijf hebben beladen de geschiedenis te vervalschen, door te tornen en te peuteren aan de indeeling der hoofdstukken van het wapenstilstandsverdrag van Compiègne.

Mijne heeren, ik heb de bedoeling voor de zooveelste maal, hier, van op dit spreekgestoelte, aan het land te zeggen, dat de Belgische dwingelandij zich heeft vergrepen aan de stoffelijke goederen en aan de lijven van de Vlaamsche activisten op een wederrechtelijke wijze, juist omdat de Belgische wet die het vredesverdrag van Versailles bekrachtigde, ze niet meer machtigde tot die vervolgingen en die veroordeelingen. De willekeurige verminking van den oorspronkelijken tekst die is geschied, is geen geheim; maar in

dit land van vrijwillige blinden en koppige hartboorigen, is het tot heden toe te vergeefs in de barre woestijn gepredikt, om België te wijzen op zijn verplichtingen jegens zijn eigen wetten.

Eerst was het mijn bedoeling lezing te geven van een synoptisch overzicht van de verscheidene verwickelingen bij het wegmoffelen van den werkelijken inhoud van het vredesverdrag. Het gevorderd uur noopt mij er toe aan de lezing van deze uiteenzetting te verzaken; maar het is met aandrang dat ik al degenen die bekommerd zijn om de wettelijkheid, ertoe aanzet, opdat zij de uitgave die zij met een verstrooid oog in hun vrachtbriefwisseling hebben ontvangen, weder ter hand zouden nemen, en het betoog lezen, eerlijk, onbevangen, met kritischen geest, maar met edelmoedig verlangen om de waarheid te kennen, ten einde zich rekenschap te geven van het helle licht der geschiedkundige waarheid.

Mijne heeren, wij weet hoe de toenmalige minister van buitenlandsche zaken van dit land, Staatsminister Hymans, zijn oude dagen heeft versleten al trachtende ons wijs te maken, dat de amnestie bepaling die in het wapenstilstandsverdrag van Compiègne was opgeschreven, niet doelde op de activisten, noch op de beteugeling van de daden door de activisten gesteld.

't Weze genoeg dat ik u herinner aan artikel 6 van het verdrag, dat luidt als volgt :

« In al de door den vijand ontruimde gebieden is elke wegvloering van inwoners verboden; noch den persoon, noch het eigendom mag op welke wijze ook schade toegebracht worden. Niemand mag wegens strafbare handelingen in de deelneming aan oorlogsmaatregelen gepleegd, vóór het ondertekenen van den wapenstilstand, vervolgd worden. »

En nu weet gij met welke kleine kneep de heer Hymans, minister van buitenlandsche zaken, er in gelukt is de Belgische goëgemeente te doen gelooven dat deze bepaling uit het verdrag alleen sloeg op de Rijnlandsche bevolking en niet op de bevolking van den Belgischen Staat.

Mijne heeren, sedert de historische wetenschap en de oorkondenkunde zich er mee gemoeid hebben om deze leugen te weerleggen en te ontmaskeren zijn er twintig jaar voorbij gegaan.

Het is zeer belangwekkend bijvoorbeeld dat, uit de brochure uitgegeven door den geleerden Dr Oszward, uit het werk dat geschreven werd door professor Jonckx, uit de studie van Dr Schroeder onweerlegbaar gebleken is hoe de Belgische geleerden, historici en juristen zooals onder andere baron Verhaegen, hun wetenschappelijke stellingen de eene na de andere hebben moeten laten vallen.

Het is nu, mijne heeren, wat in het vermeld vlagschrift van *Recht voor Allen*, uitgegeven door het Vlaamsch bestendig comité voor rechtsherstel en amnestie wordt uiteengezet. 't Is een opeenvolging van louter feiten, met data en aanwijzingen.

Het is waarachtig andermaal de moeite waard dat ik u smeek dat gij belangstelling zoudt hebben voor dit wetenschappelijk betoog. Gij zult de brochure nog terugvinden, hoop ik, in uw stapel ongelezen dokumentatie.

Ik eindig, want ik beloofde u niet langdradig te zijn : wat hier dezen namiddag voor onze oogen is geschied brengt het zooveelste bewijs van de juistheid onzer Vlaamsch nationale, Diëtische stellingen : de onbijlegbaarheid van het geschil dat er bestaat tusschen de twee landgedeelten, de ondempbare kloof tusschen het Vlaamsche en het Waalsche volk in dezen tweeledigen Staat.

Die kloof wordt zoo slaande aangetoond door dit eindeloos steekspel tusschen de Vlamingen en de Walen die aanhoudend plukharen om het meesterschap.

Dezen namiddag hebben wij nogmaals wel de spleet gezien, spijs het dubbel spel der Vlaamsche katholieken, die altijd dubbelzinnig handelen met gedurig hetzelfde valsche deuntje te fluiten : dat inwilling der Vlaamsche eischen de versteviging van België meebrengt.

**De heer Van Cauwelaert.** — En dat beseft gij ook zelf.

**De heer Leuridan.** — Alhoewel gij het op die manier aan boord legt, is het dezen namiddag nogmaals zoo helder gebleken dat het niet gaat in het miskaaide en bedorven huwelijk van Germaansch en Latijnsch bloed zooals...

**De heer Van Cauwelaert.** — Ware de taalgelijkheid tien jaar vroeger verzekerd geweest, dan bestond gij als politiek man niet meer.

**De heer Leuridan.** — Daarom is het dat ik, in volle vrankelijkheid, voor den zooveelste keer u zeg : Haast u om aan Vlaanderen gansch zijn recht door België te doen verleen, opdat uw droom, onze politieke dood, moge in vervulling gaan. Doch, gij weet het wel beter, wat er daarna uw Belgischen afgod te wachten staat!

Het gezwel van de Martenskwestie dat hier vandaag is uitgebroken, is de zooveelste proef op de som, dat wij elkaar niet kunnen voelen, niet kunnen verdragen, Vlamingen en Walen, in dezen Staat. En het is begrijpelijk : het zijn twee wereldbeschouwingen en twee politieke idealen, welke de eene de andere uitsluiten, die ons beiden

bezielen. Het handhaven van het Waalsch voorrecht, gepaard met het behoud van het Belgisch Rijk, staat regelrecht de zegenpraal en de ontplooiing van onze Diëtische verlangens en onze Nederlandsche beschaving in den weg. Ik oordeel dat M. Mundeleer en zijn geestgenooten hier de eenige rechtzinnigen zijn, samen met de Vlaamsche nationalist! Hij en degenen die met hem de bazuin van den opstand tegen de regeeringsbeslissing hebben geblazen, zij zijn vrank, zij zijn rechtzinnig! De anderen, die het doen voorkomen alsof de benoeming van D<sup>r</sup> Martens een bevredigingswerk is vanwege de Belgische regeering, zij liegen, misleiden, trachten u, Belgische regeering, te verschalken.

Wij echter zijn niet voor misleiding of verschalking, gisteren niet, morgen niet, nooit!

**M. Eckelers.** — Jamais!

**De heer Leuridan.** — Mijne heeren, van zijn standpunt uit, heeft de heer Mundeleer gelijk. Wij geven het toe : er is verraad gepleegd geworden tegen den Belgischen Staat; maar dit verraad was belichaamd in de opperste trouw, *perinde ac cadaver*, aan de Vlaamsche natie vanwege de activisten. En zelfs al viel D<sup>r</sup> Martens af in de dagen die komen, al was de aantrekkingskracht van de Belgische sirene zoo sterk dat die man zijn oude, schoone beginselvastheid zou verloochenen, zouden wij zijn ideaal, dat wij vanaf 11 November 1918 hebben overgenomen, voort, zonder hem, verder dragen, tot het heerlijk einde. Dat is het doel dat wij betrachten en dat wij zullen verwezenlijken. Wij willen niet verschalken. Maar wij willen ook Vlaanderen niet laten misleiden of afglijden.

In het werk der activisten schuilt nog de gaafheid van de Vlaamsche natie, daardoor alleen kan haar ideaal verwezenlijkt worden. Heeren Walen, ik heb het u nog gezegd — *bis repetita placent* — gij zijt voor ons vreemdelingen. Vergelijk, spijs het protest van den achtbaren heer Van Cauwelaert, deze gewichtige dubbele vaststelling : de verontwaardiging van Waalsche zijde op alle banken, om die benoeming van Dr Martens, die verontwaardiging en die passie van al diegenen die Waal zijn, tegenover de kalme van Vlaamschen kant, de verontschuldiging en de vergoelijking door de Vlamingen van hetgeen door de activisten tegenover België is misdreven geworden. Is dat niet duidelijk? De Vlamingen praten het goed, openhartig zooals wij, of dubbelzinning zooals de Vlaamsche katholieken en zelfs de Vlaamsche socialisten.

**De heer Van Cauwelaert.** — Of heelemaal niet. In hetgeen wij gezegd hebben is er geen enkel woord van vergoelijking.

**De heer Leuridan.** — De Walen verzetten er zich tegen met hand en tand; zij gevoelen zich gehoord in hun bloed door hetgeen de Vlaamsche activisten tegen België gepleegd hebben. De Walen willen mogelijks vergeven, vergeten, nooit! Hun steigerende verontwaardiging is gemeend.

Die verontwaardiging heeft geen vat op een rechtgeaarden Vlaming. Hoogstens legt hij een zekere mate van berekening aan den dag wanneer hij gebaart dat hij het aktivisme afkeurt in het verleden, maar grootmoedig vergiffenis schenkt en den aktivist als een verdwaalden broeder terugneemt in de Vlaamsche volksgemeenschap.

Ten slotte zeg ik u, koud en nuchter overdacht : Het aktivisme, spijs het mogelijk achteruitkrabbelen van Dr Martens, is de allerheerlijkste tijdspanne uit Vlaanderen's honderdjarig tobben en zwoeven om rechtsherstel in een onmogelijk Staatsverband.

Na de gelukwensen die ik de liberalen om hun bondgenootschap heb toegestuurd, veroorloof ik me nog volgende vaststelling : dat zij, Goddank, samen met ons de grafdelvers zijn van den Belgischen eenheidsstaat. Ik ben echter verontwaardigd wanneer ze het monopolium opeischen van de vaderlandsliefde in oorlogstijd aan den IJzer beleden. Dit is, helaas! voor onze Vlaamsche doden, niet waar geweest. Ik noemde ze straks, bij een onderbreking, een bende jakhalzen, een troep hyena's, die zich met de lijven en de zielen van onze schoonste voorvechters, de activisten, nog in 1939 kunnen verzadigen. Het is een hard woord, maar de weergave van de waarheid. Een echte Vlaamsche oudstrijder uit de IJzer-eitende verslindt geen Vlaamsche activisten. Hij deed het nooit. Indien hij ze niet goedkeurde, hij begreep ze ten minste.

Noch de heer Devèze, noch diegenen die samen met hem in de onmiddellijke nabijheid van veel mijner kamaraden uit de IJzer-tijden hebben gestaan, hebben het recht te beweren dat zij alleen met hun goed en bloed, hun jeugd en kracht, voor België hebben getuigd. Het is de schande van ons jong leven dat wij, als Belgische oorlogsvrijwilligers, in de lawiende van den volkerenmoord zijn meegewenteld, omdat wij ons bedrogen en meende dat wij, met ons Vlaamsch offer, voor Vlaanderen recht in dezen Belgischen Staat zouden hebben bekomen. Het is de vergissing en de schande van mijn jong leven geweest!

Brussel blijkt nu weerom in staat van beleg te verkeeren, omdat de Fraternelenvaderlanders oordeelen dat Dr Martens als akademielid dient afgezet te worden.

Wanneer de Fraternelen mobiliseeren, is het altijd met fluweelen handschoenen dat zij in deze hoofdstad van Vlaanderen worden ontvangen. Wanneer de Vlamingen daarentegen, de Vossen, de echte Vlaamsche oudstrijders, den top van hun neus toonen, dan worden, door dengene die in de Belgische hoofdstad den scepter zwaait, pelotons en schwadrons gendarmen en politie opgeroepen om de Vlaamsche betoegers als vee op te drijven, dwars door een woestijn. Dat is een bewijs te meer van de onverzochbaarheid.

De heer burgemeester Max ijvert voor het ideaal dat hem duurzaam is : het behoud van den Belgischen wanstaat. Wij willen betoegen en getuigen voor het ideaal dat het onze is : het neerhalen van den Belgischen Staat, om op zijn puinen den heerlijken Die'schen volkstaat te vestigen!

Intusschen, mijne heeren, en dit is mijn laatste woord : D<sup>r</sup> Martens zal, volgens het kranig en besliste woord van den eerste-minister, lid van de Vlaamsche Academie blijven. Ik bewonder dit krachtig gebaar van den eerste-minister. Zal hij het uithouden tegen de bende die tegen hem samenzweert? Ik weet het niet. Doch ik weet dat hij in zijn verzoeningsinzicht mislukken zal. De natuur zelf belet hem dat.

Mijne heeren, het gaat voort. De trouwe steunpilaren van den Belgischen Staat weren zich in hun strijd tegen de Vlaamsche volkkracht die steeds sterker opborrelt. Wij kijken toe, wij laten u mekaar verscheuren. België zal te niet gaan. Een kunstmatige Staat kan het niet halen tegen een strevende natie. Vlaanderen, het Dietsche land, zal overwinnen.

**M. le président.** — La parole est à M. le premier ministre.

**M. Spaak**, premier ministre (à la tribune). — Il y a un discours prononcé dans cette Chambre auquel je me dois de répondre : c'est le discours de l'honorable M. Devèze.

Depuis que j'assume la charge de chef de gouvernement, M. Devèze ne m'a prodigué que conseils et encouragements, et c'est parce que je sais que malgré la divergence profonde qui nous sépare ce soir, nous sommes l'un et l'autre animés d'un immense désir d'union nationale, que je ne puis pas laisser passer sans une réponse presque immédiate le discours passionné et dur pour le gouvernement qu'il a prononcé.

J'ai l'impression que tout d'abord certaines de mes affirmations n'ont pas été très bien comprises et qu'il est cependant nécessaire que nous fassions les uns et les autres un grand effort de bonne foi, de loyauté et de clarté pour essayer de nous comprendre.

Je n'ai pas dit qu'il fallait faire cette nomination pour apaiser la Flandre. Je dis, et je tiens à le souligner, que cette nomination a été faite après que toutes les consultations qui devaient être faites l'aient été. Nous avons consulté, avant d'arrêter notre choix sur les premiers académiciens, tout ce que la Flandre intellectuelle compte d'associations et je pourrais presque dire de personnalités.

Cette première remarque est importante, et si vraiment vous voulez faire un effort pour juger le problème objectivement, vous devrez en tenir compte.

Deuxième chose — et je ne veux en aucune façon éviter mes responsabilités — : je savais que le docteur Martens avait fait partie du Conseil des Flandres et qu'il avait été condamné à mort par contumace. Je n'ai pas cru devoir reprendre le dossier du docteur Martens et réexaminer tous et chacun des faits qui lui sont reprochés.

On a porté à la tribune cet après-midi un fait qu'on peut considérer comme nouveau et qui a incontestablement ému profondément un grand nombre de membres de cette Chambre. Messieurs, je ne compte couvrir ni défendre aucun des faits commis par le docteur Martens pendant la guerre. Je ne fais pas de discrimination entre ces faits.

C'est en bloc que je condamne l'attitude du docteur Martens pendant la guerre. Ce n'est pas à ce point de vue que je me place, et c'est ici que je demande à une partie de la Chambre de faire un effort pour me comprendre.

Il n'est pas vrai que je n'aie rien fait pour comprendre l'esprit qui anime les anciens combattants et que même, dans une certaine mesure, je n'aie pas été sensible à certains de leurs arguments. Mais il faut, après avoir pesé le pour et le contre, prendre finalement une décision.

Cette décision, j'ai expliqué pourquoi je l'ai prise, et je continue à croire que l'attitude que finalement, après mûre réflexion et incontestablement, vous le pensez bien, après certaines hésitations, j'ai décidé de prendre, est l'attitude qui convient le mieux à l'apaisement.

Soyez assuré, monsieur Devèze, que je ne me réjouis pas tellement des acclamations qui ont suivi mon discours. Au contraire. Moi qui ai voulu passionnément l'union entre mes concitoyens et qui ai voulu que cette question flamande fût définitivement arrachée de nos préoccupations et de nos disputes, je suis au contraire singulièrement ému de voir la Chambre discuter comme aux jours qui ont suivi le lendemain de la guerre et de voir que ces plaies, d'un côté ou de l'autre, sont encore tellement saignantes.

Ce qu'é vous demande de considérer, ce à quoi je vous demande de réfléchir, c'est la réaction à laquelle vous assistez sur les bancs flamands de cette Chambre et dans l'opinion flamande du pays. Tout

à l'heure, vous avez eu un mot dur en parlant des « politiciens qui défendent le D<sup>r</sup> Martens ». Je vous en supplie, ne nous jetons pas nos actions de guerre à la tête et ne les mesurons pas. Dans tous les camps, dans tous les partis, et aujourd'hui dans les deux camps qui se disputent autour de la candidature du D<sup>r</sup> Martens, il y a eu des gens qui se sont bien conduits et qui ont montré, pendant et après la guerre, qu'ils étaient des Belges loyaux.

Je ne veux me cacher derrière personne ni compromettre personne, mais je constate que des socialistes, des catholiques et même des libéraux flamands me disent : « Dans ce problème, vous sentez juste; il faut pardonner complètement, il faut tourner la page. »

Devant cette quasi-unanimité, j'estime agir logiquement, et je pense que la décision que j'ai prise doit conduire, laissez-moi vous le dire, à l'apaisement.

**M. A. Devèze.** — Je ne doute pas de votre bonne foi indiscutable.

**M. Spaak**, premier ministre. — Ni vous ni M. Hubin, vous n'avez pas le droit de dire : « Le pardon suffit, le crime ne doit pas être glorifié. »

Si nous avons nommé le D<sup>r</sup> Martens membre de l'Académie, croyez-vous que c'est parce qu'il a été activiste? Avant même qu'il ne fût question de l'Académie flamande de médecine, plus de vingt personnes, qui ont connu le D<sup>r</sup> Martens et qui ont assisté à son évolution, ont compris les sentiments nouveaux dont il était animé. Nous l'avons nommé, quoi qu'il ait été activiste, en raison de la déclaration qu'il nous a faite : « J'ai été activiste, » dit-il, « j'ai abandonné toute activité politique, parce que je comprends aujourd'hui que c'est dans le cadre de l'Etat belge qu'il faut lutter. Je m'incline devant nos institutions, je les respecte et je les défendrai. »

Dans ces conditions, messieurs, ce n'est pas le crime du D<sup>r</sup> Martens que nous glorifions; c'est, en réalité, parce qu'il a fait un geste indiquant qu'il voulait rentrer dans le cadre de la communauté nationale, que nous l'avons nommé.

**M. A. Devèze.** — Vous ne dites rien de son repentir.

**M. Spaak**, premier ministre. — Quand le D<sup>r</sup> Martens déclare dans une lettre qu'il respecte l'Etat belge et ses institutions, qu'il est prêt à montrer son loyalisme en prononçant un serment pareil à celui des fonctionnaires, comment pouvez-vous dire qu'il ne regrette pas véritablement son passé, comme tout homme peut le regretter? Je pose la question.

Je sais les sacrifices que vous avez faits et ceux qu'ont faits les anciens combattants. Je puis cependant dire que pardonner à celui qui revient dans la bonne voie n'est pas un acte démoralisant. Je ne puis admettre que vous considériez que le gouvernement, en agissant ainsi, donne un mauvais exemple, mais je crois, du plus profond du cœur, que le pardon généreux, le pardon total fait de telle façon qu'il efface véritablement le crime et les divergences de vues qui ont existé est, de la part de l'Etat belge, un acte qui montre sa force et sa confiance.

Et si le docteur Martens m'avait dit : « Je reste activiste », évidemment que je ne l'aurais pas nommé. Mais c'est parce que j'ai confiance en lui, que rien ne me permet aujourd'hui de mettre sa parole en doute, que je vous demande de vous associer à cette mesure. Si vous pouviez faire cela, messieurs, je suis convaincu que ce serait dans toute la Flandre un soupir de soulagement définitif et complet. J'y ai beaucoup réfléchi et je n'ai pas pris la décision à la légère. Ce serait la preuve qu'il y a une Belgique assez large, au cœur assez généreux pour accueillir même ses enfants qui se sont trompés afin que tous ensemble ils soient prêts à repartir pour de nouvelles conquêtes.

J'ai entendu avec stupéfaction que certains d'entre vous invoquaient la gravité de la situation intérieure et extérieure pour me dire : montrez-vous intransigeant. Mais c'est le contraire qu'il faut dire. C'est précisément parce que la situation est difficile que, chaque fois que revient dans notre communauté l'un de nos nôtres qui s'est trompé, au lieu de lui fermer la porte et de se montrer intransigeant, nous devons montrer la largeur de notre cœur et la grandeur de nos sentiments. Jamais le pardon ne peut être considéré comme un acte de faiblesse; je le considère, au contraire, comme une manifestation de la force du pays.

Je vous demande encore d'y réfléchir. Je vous demande encore de remarquer cette unanimité de l'opinion flamande, unanimité que vous ne pouvez contester. Vous n'avez pas le droit de dire que les hommes qui, ici et au dehors, prennent la défense du docteur Martens sont des politiciens. J'en connais et je n'en citerai qu'un seul; je prends M. De Schryver, qui est l'homme le plus loyal et le plus correct, ancien combattant, un homme qui a fait honneur aux fonctions qu'il a accomplies dans le gouvernement. Quand je l'entends me parler de la question flamande, je fais un retour sur moi-même et je recon nais que pour juger cette question je suis tout de même moins compétent que ceux qui, au cœur de la Flandre, vivent avec la population flamande. Je les vois tous qui me disent : Vous n'êtes pas des nôtres,

vous n'êtes pas Flamand comme nous, mais après vous être penché sur les malheurs du pays, vous semblez avoir compris. Nous sommes derrière vous.

Je crois devoir vous dire, malgré l'appel que vous m'avez adressé, que cette opinion unanime qui monte à l'heure actuelle du pays flamand me soutient et me dit que j'ai raison de persister. Je vous demande de réfléchir à cela. Le geste que j'ai fait est un geste d'apaisement. Quand j'ai dit à M. Mundeleer que c'était son interpellation qui allait créer le trouble, je n'ai pas voulu dire qu'elle procédait d'une mauvaise intention. Je suis convaincu que, comme les anciens combattants qui croient véritablement servir les intérêts du pays, il est pris par la passion patriotique. Mais je mesure la profondeur de leurs sentiments et la profondeur du sentiment des autres, et je conclus : il faut comprendre que l'heure du pardon total et absolu est arrivée.

Réfléchissez-y messieurs, et soutenez le gouvernement dans cette heure difficile. Si nous pouvions faire l'unité, ce serait un jour magnifique pour le pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Relecom.

**M. Relecom (à la tribune).** — Mesdames, messieurs, la classe ouvrière, j'en suis convaincu, se passionne moins pour le débat qui se déroule ici aujourd'hui que certains de nos collègues. C'est qu'en effet d'autres problèmes combien plus angoissants sont au centre de ses préoccupations. Songez, messieurs, aux difficultés dans l'ordre économique, songez au chômage qui plonge dans la misère des dizaines de milliers de familles ouvrières.

Songez aussi — un certain nombre de nos collègues y ont fait allusion — aux complications d'ordre international, aux troubles qui pèsent sur notre pays. Songez également à la classe ouvrière, aux malheurs qui aujourd'hui accablent le peuple espagnol. Songez à ces misères nombreuses, aux problèmes qu'elles posent et qu'il nous appartient de résoudre.

Messieurs, lorsqu'est venue en discussion devant la Chambre la question de l'amnistie, le groupe communiste, composé dans sa majorité de Wallons, a émis un vote affirmatif avec une réserve que nous avons indiquée et que nous maintenons, concernant ceux qui aujourd'hui — et nous les avons cités — continuent dans notre pays et au dehors, au service de l'étranger, de manœuvrer contre nos institutions, à saper la démocratie de notre pays, j'ai nommé les Borms, les Verhulst, les Jacobs.

**De heer Borginon.** — Gij zijt zeer hard voor u zelve, wanneer gij spreekt van buitenlandse agenten.

**M. Relecom.** — Je ne vous avais pas cité. Je constate que vous vous êtes reconnu. (*Interruptions.*)

Je dis, messieurs, que le débat de ce jour, contrairement à ce que d'aucuns affirment, prouve clairement que la question nationale n'est pas résolue. Des divergences profondes existent toujours et beaucoup reste à faire pour arriver à cet apaisement que nous souhaitons. Une telle solution, réalisant l'union fraternelle, dans le cadre de l'Etat belge, des Wallons et des Flamands, exige de part et d'autre une meilleure compréhension des sentiments qui animent nos deux peuples.

Non, la question nationale n'est pas résolue ! Il y a encore des inégalités, des injustices qu'il faut réparer.

Qu'il me soit permis de dire que je trouve quelque peu osé l'éloge qu'a fait à lui-même l'honorable ministre d'Etat Van Cauwelaert, lorsqu'il a dit : Nous avons été toujours et résolument les défenseurs du peuple flamand. Je voudrais rappeler à l'honorable M. Van Cauwelaert que si pendant la guerre l'activisme est né, que si, à l'heure actuelle, la question flamande n'est pas encore résolue, la faute en incombe en tout premier lieu...

UNE VOIX A DROITE : ... aux libéraux !

**M. Relecom.** — Non, pas seulement aux libéraux. La responsabilité de cette situation incombe avant tout à ceux qui pendant un siècle ont opprimé le peuple flamand. Ce sont, messieurs, les gouvernements réactionnaires, qui n'ont pas résolu la question flamande, qui en niaient l'existence, et dont la plupart étaient à prédominance cléricale. Ce n'est qu'à partir du moment où la classe ouvrière s'est organisée qu'elle est parvenue à faire valoir ses revendications, à exiger ses droits, ce n'est qu'à partir du moment où elle a conquis le suffrage universel que la question flamande a reçu un commencement d'exécution. (*Interruptions.*)

Messieurs, un danger du débat d'aujourd'hui est, en raison de la manière dont le problème a été posé, l'opposition qu'on essaie de créer entre le peuple flamand et les anciens combattants. Ce n'est pas ainsi que le problème se pose. Est-ce qu'aujourd'hui la Chambre se trouve divisée entre Flamands et entre Wallons ? Pas du tout. J'ai vu aujourd'hui des Wallons applaudir le discours de M. le premier ministre, et des Flamands se rallier au point de vue de M. Mundeleer.

**M. Maes.** — Quels Flamands ?

**M. Relecom.** — Des Flamands comme vous, car M. Van Glabbeke est également Flamand.

**M. Eekelaers.** — Il n'est ni libéral ni Flamand. (*Rires.*)

**M. Relecom.** — Si vous contestez sa qualité de Flamand à M. Van Glabbeke, où allons-nous ? Réglez donc cette affaire entre vous ; moi, j'y renonce.

Je demande à ceux qui se sont faits ici les défenseurs de la position du gouvernement d'essayer de comprendre les griefs qui provoquent, au sein des organisations des anciens combattants, les manifestations qui se produisent aujourd'hui. S'il est vrai que nous avons voté l'amnistie et que cela comporte l'oubli, il ne faut pas oublier non plus que, à l'heure actuelle, vingt ans après la grande guerre, les anciens combattants ont encore trop de revendications à faire valoir et que trop souvent leurs droits ont été méconnus. Ils trouvent qu'ils sont encore la victime de trop d'injustices pour qu'ils puissent accorder le pardon à d'autres concitoyens qui n'ont pas eu la même attitude pendant la guerre.

C'est cette situation qui risque d'envenimer les choses dans le pays et de compliquer à nouveau les rapports entre Flamands et Wallons. J'y attire votre attention. La situation est particulièrement grave à l'heure présente.

A tous ceux qui s'élèvent contre cette nomination du D<sup>r</sup> Martens à propos de laquelle je ne parviens pas à me passionner, je demande qu'ils réfléchissent à d'autres questions, bien plus importantes. Alors que notre pays est menacé, d'autres hommes, non plus les activistes de 1914, se livrent à une activité dangereuse, qui se propose et pourrait avoir pour conséquence de rendre impossible la défense de notre indépendance et de nuire aux institutions démocratiques auxquelles nous sommes attachés.

Je demande à ceux qui s'indignent de la nomination du D<sup>r</sup> Martens qu'ils utilisent toute la fougue et toute l'énergie qu'ils mettent aujourd'hui à protester pour mettre un terme, dans notre pays, aux agissements des agents de l'étranger, des agents de l'Allemagne hitlérienne. Je leur demande de s'indigner avec la classe ouvrière, lorsqu'on voit que le Roi reçoit au palais de Bruxelles quelqu'un qui vient d'être condamné, et qui devrait être emprisonné, pour les actes que vous connaissez, mais qui est au service de l'étranger : j'ai nommé Degrelle.

Je crois que cela mérite bien qu'on mobilise l'opinion publique. Je voudrais dire quelques mots encore des interventions qu'a faites le premier ministre.

Il nous a dit qu'il fallait être généreux et pardonner. Eh bien, j'espère qu'il fera preuve des mêmes sentiments à l'égard d'une catégorie autrement intéressante de nos concitoyens. Il y a encore, à l'heure actuelle, de nombreux ouvriers, des militants, qui portent le poids de condamnations pour faits de grève ou pour leur activité politique.

Je demande au gouvernement, qui nous dit qu'il veut créer une atmosphère favorable à la réalisation d'autres tâches, de faire preuve, à l'égard des militants et des travailleurs qui n'ont commis d'autre crime que celui de défendre les intérêts de leurs camarades de travail de la même indulgence et de la même générosité que celles dont le gouvernement se réclame aujourd'hui.

Il est une autre catégorie de nos concitoyens sur le sort desquels il importe qu'on se penche, je veux parler de ceux de nos concitoyens qui, pendant deux ans, ont combattu en Espagne, sur le front de la liberté, qui attendent, eux-aussi, l'amnistie.

**M. Spaak,** premier ministre. — Un projet est déposé.

**M. Relecom.** — Oui, je sais, mais j'insiste pour qu'on soit à leur égard aussi généreux qu'on se montre aujourd'hui à l'endroit de celui qui se trouve au centre de ce débat.

Une autre question se pose encore : celle des agents de l'Etat frappés pour leurs opinions communistes et qui n'ont eux commis aucun crime. A l'heure actuelle, alors qu'il est permis, dans notre pays, aux fonctionnaires, aux agents de l'Etat, d'appartenir au parti rexiste et aux organisations du V. N. V., qui savent les institutions démocratiques, il est interdit, sous peine de révocation, d'appartenir au parti communiste, défenseur des travailleurs, artisan de l'union des démocrates, et cela malgré la participation au gouvernement de plusieurs ministres socialistes, et malgré la présence à la tête du gouvernement d'un membre du parti ouvrier belge.

Les circulaires prises par les gouvernements réactionnaires, circulaires contre lesquelles les socialistes, et en particulier M. Spaak, se sont élevés jadis avec véhémence, sont toujours en vigueur. Nous verrons si l'esprit de clémence et de générosité, dont vous vous réclamez aujourd'hui, vous amènera non seulement à réintégrer ces agents dans leurs fonctions, mais si vous leur rendrez aussi le droit que leur garantit la Constitution, de vivre en hommes libres, ayant, sans restriction, le droit de défendre librement les opinions et les conceptions politiques qui sont les leurs. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Willem Janssens.

**M. W. Janssens (à la tribune).** — Madame, messieurs, je m'excuse de prolonger ce débat, mais ce ne sera que pour quelques instants.

Je ne partage pas l'opinion de la majorité de mes amis politiques, et c'est la justification de mon point de vue qui explique ma présence, pendant quelques courts instants, à cette tribune.

J'ai, messieurs, contresigné l'ordre du jour pur et simple.

L'acte de révocation que préconise l'ordre du jour déposé par certains de mes collègues, l'acte de révocation du docteur Martens de l'Académie flamande n'est pas une solution, et si c'est une solution, elle est pleine de dangers. Cette solution susciterait dans le pays une agitation cent fois plus dangereuse que celle qui s'ébauche ou se manifeste aujourd'hui dans certains milieux.

J'ai écouté les thèses qui se sont affrontées aujourd'hui avec une attention mêlée d'une certaine angoisse. J'ai mis dans cette attention tout mon cœur de Belge et toute ma raison d'homme libre, car j'ai eu, pendant tout le débat, l'impression très nette qu'il pouvait avoir, pour l'avenir du pays, une importance très grande, je dirai capitale.

Messieurs, j'ai compris — et qui n'a pas compris — les préoccupations de l'interpellateur, la noblesse même de sa pensée, la sincérité poignante de son sentiment patriotique. J'ai eu la vision très nette des grandeurs et des misères militaires pendant la grande guerre.

J'ai même eu, par moments, la sensation de blêmir en moi-même de honte pour les crimes commis pendant la guerre contre la patrie par certains compatriotes dévoyés.

**M. Borginon.** — Par le gouvernement du Havre.

**M. W. Janssens.** — J'ai regretté, madame, messieurs, avec l'interpellateur, que le gouvernement ait été assez mal inspiré en nommant le Dr Martens académicien; il est un critère qui devait surtout déterminer l'attitude du gouvernement: c'étaient les titres scientifiques du docteur Martens.

J'ai eu l'impression que la thèse du gouvernement, sur ce point, est assez faible, car je ne sais pas encore si ce docteur a des titres ou une valeur intellectuelle transcendants. Mais, et que mes amis libéraux puissent m'entendre...

**M. Relecom.** — Ils ne sont plus là!

**M. Borginon.** — Ils sont au cabaret du coin!

**M. W. Janssens.** — ... c'est à un patriotisme plus éclairé qu'il faut avoir le courage, la volonté et l'abnégation même pour certains de faire appel.

Les anciens combattants, qui expriment aujourd'hui leurs doléances ou leur amertume, ont combattu pour une Belgique grande et forte. C'est par dizaines de milliers que leurs compagnons sont morts pour cet idéal.

Pour qu'il vive, cet idéal, il n'est qu'un bon guide: la thèse si éloquemment défendue par l'honorable premier ministre à cette tribune, celle du pardon dans toute son étendue, pour qu'il ne perde rien de son rayonnement ni de sa vertu.

Cette thèse, messieurs, je ne crois pas être seul à y souscrire au sein du parti libéral. Cette thèse a été défendue par les ministres du Roi: MM. Marcel-Henri Jaspar et Victor de Laveleye.

Comme représentant flamand, connaissant les aspirations des Flamands, je conjure la Chambre de se tourner résolument vers l'avenir de la Belgique et d'oublier les pages douloureuses de l'histoire des querelles linguistiques.

Ne traitons pas les problèmes politiques de l'heure dans l'esprit d'hier ou avec des concepts trop théoriques. La vie des peuples ne s'accommode pas ni d'idées arrêtées ni de cette rigidité.

Une grande réalité se présente devant nous: c'est la grandeur de notre nation, faite de l'attachement des Flamands et des Wallons, unis dans un même amour de la patrie commune. Qui ne sent que la Belgique, pour vivre, doit être une terre de générosité, doit avoir un climat de grande bonté?

Les jeunes générations ne comprennent pas qu'on s'attache indéfiniment à entretenir des foyers de discorde, alors qu'au fond l'accord s'est fait dans le cœur de la presque totalité des habitants du royaume. D'autres tâches nous attendent, et des tâches vitales pour le pays. C'est à ces tâches vitales que je vous convie de vous atteler sans retard, et c'est pourquoi j'ai signé le texte présenté par M. Van Cauwelaert et d'autres de mes collègues, qui invitent la Chambre de passer à l'ordre du jour.

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE DE 1938-1939.  
PARLEM. HAND. KAMER DER VOLKSVERT. — GEWONE ZITTING 1938-1939.

**De heer voorzitter.** — Het woord is aan den heer Eekelers.

**De heer Eekelers (op het spreekgestoelte).** — Geachte collega's, toen ik vandaag naar het parlement kwam, heb ik, op den weg van Mechelen naar Brussel, een lange slier autos gezien vol geladen met gendarmen. En toen ik het parlement naderde, dacht ik dat de staat van beleg uitgeroepen was. In dat « le grand soir » gisteren avond gespeeld was te Brussel. Wat is er feitelijk gebeurd dat zooveel heerie in de hoofdstad heerschte en dat hier met zooveel drift van gedachten gewisseld wordt? Er is eindelijk in 1939 een Vlaamsche academie! Eindelijk, en daar is een lid in die Vlaamsche academie benoemd, en gansch het land staat in rep en roer. En nu meenen wij, en dat mag M. Mundeleer niet kwalijk nemen, en ook de heer Max niet, en ook de heer Devèze niet, en evenmin de heer Hymans, dat dit hun niet aangaat, dat zij daar geen zaken mee hebben, want, mijne heeren, zij zijn geen Vlamingen. (Zeer well! op de banken der Vlaamsche nationalistien.)

U zijn...

**De heer Borginon.** — Kaffers! (Gelach bij de Vlaamsche nationalistien.)

**De heer Eekelers.** — ... menschen die het Vlaamsche volk niet begrijpen. U begreep het niet vóór den oorlog, want anders zoudt gij het onrecht het Vlaamsche volk aangedaan geen eeuw lang laten bestaan hebben; ook tijdens den oorlog niet, want dan zoudt gij de soldaten, de vluchtelingen en zelfs degenen die in het land gebleven waren, niet als tweederangsburgers hebben laten behandelen; en na den oorlog zeker niet, want elk stukje recht aan het Vlaamsche volk toegekend is moeten onwrongen worden en is gegeven geworden op een oogenblik dat het geen effect meer maakte en dat het Vlaamsche volk niet eens dacht er u dank voor te zeggen.

Dat gij het Vlaamsche volk niet begrijpt, begrijpen wij wel. Gij zijt immers beter op hoogte van wat te Parijs gebeurt dan van hetgeen in Vlaanderen gebeurt: gij leest onze bladen niet, gij kent onze taal niet, al wat wij voelen daar weet gij niets vanaf en gij kent niets van heel dat groot leven, van dat opstandig leven dat het Vlaamsche volk leeft.

Ik zeg zulks ook voor de groote meerderheid van de Vlaamsch-onkundige parlementairen (protest vanwege Mevr. Blume), « van de Vlaamschonkundige », daar is u niet bij.

Er zijn hier menschen die meenen dat zij het vaderland zijn, en het leger, en het volk en die niet eens de taal van de meerderheid van het volk begrijpen! Zij hebben Duitsch geleerd, Engelsch, Latijn en Grieksch...

**De heer De Vleeschauwer,** minister van koloniën. — Misschien!

**De heer Eekelers.** — ... maar ze voelen zich te fier om de taal te leeren van de meerderheid van het volk.

Wat gij gedaan hebt, mijnheer Mundeleer, is het openrijten van de wonde en dat wordt door gansch het Vlaamsche volk gevoeld. Ik dag u uit een liberaal, katholiek of socialistisch blad uit Vlaanderen aan te halen dat uw stelling zal onderschrijven. Het Handelsblad, waarover er reeds gesproken werd, zegt: « Er is geen enkel Belgisch volgend mensch die in de maand November iets tegen de benoeming van Dr Martens heeft ingebracht. Heel de nu ontstane heerie is gegroeid door den Vlaamschvijandigen heer Mundeleer en zijn franschschijns en fraternelen. Die menschen weten niet, voelen niet, beseffen niet eens welk kwaad ze stichten met hun comédie. » En het Handelsblad vraagt het volgende: « Wij verwachten van alle Vlaamsche gekozenen: dat zij vandaag zullen weigeren zich aan de zijde te stellen en genoeg Vlaamsche waardigheid zullen hebben door dezen eeuwigen ruziemaker alleen te laten staan. » (Glimlachjes.)

Het woord « eeuwig » zou er wel mogen afgetalen worden.

De heer Willem Janssens heeft gesproken zooals zijn menschen in Antwerpen het doen, de heer Van Cauwelaert heeft gesproken en ik spreek. Ik durf zeggen: 99 t. h. van het Vlaamsche volk staat achter ons. Als wij een Vlaamsche academie hebben, dan is het onze zaak en als Dr Martens benoemd werd, dan is het ook onze zaak. Als er in Vlaanderen iets gebeurt waartegen gij wilt protesteeren, vraagt dan of wij akkoord gaan, want wij nemen niet aan dat de Brusselsche liberalen zeggen: het patriotisme, dat hebben wij in pach. Wij nemen niet aan dat ze zeggen: het land is in gevaar. Wij weten minstens zoo goed als gij wat het land wil, minstens zoo goed als welke menschen ook die in de hoofdstad wonen.

Mag ik u vragen niet te vergeten, dat wij vandaag 31 Januari 1939 zijn en dat de oorlog geëindigd is in November 1918; als gij in uw Brusselsche scholen goed hebt leeren rekenen, zult gij weten, dat wij meer dan twintig jaar na den oorlog zijn. Als wonden

terug moeten opengereten worden, zou ik mij kunnen richten tot den achtbaren collega Hubin, die in het parlement gezegd heeft: « Als baron Coppée niet veroordeeld wordt is er nooit een misdadiger in België geweest. » Wij zouden hier naarvoren kunnen brengen andere feiten, mijnheer Mundeleer en mijnheer Devèze, dan deze waarop gij gewezen hebt, namelijk de universiteit van Gent tijdens den oorlog en de Raad van Vlaanderen; wij zouden kunnen wijzen op menschen die de borst vol decoraties hebben, die ontvangen worden in de hoogste kringen en tijdens den oorlog munities geleverd hebben aan den vijand, op menschen die gewoerd hebben in het land, verraad gepleegd hebben en gedecoreerd werden, op barons zeep die hun volk hebben uitgehongerd. Wat de activisten betreft, moet gij ten minste toegeven, dat zij het onder geen stoelen of banken hebben gestoken, dat zij voor hun daden zijn uitgekomen en dat zij niet gedaan hebben gelijk wij er kennen, die eerst gedurende een jaar hun medeburgers aan de Duitschers hebben verklikt en dan over de grens zijn gelopen en in Frankrijk en Engeland gedecoreerd werden.

Wij hebben de daden der activisten niet goedgekeurd, maar wij wisten dat door het stemmen van de amnestie de spons gevaagd werd over het verleden; wij hebben gezien niet naar wat ons volk verdeelt, maar naar hetgeen de menschen kon bijeenbrengen.

Mijnheer Mundeleer, weet gij dat er op dit oogenblik bijna 400,000 werklozen zijn in ons land, dat wij de ergste crisis doormaken, die wij gekend hebben sinds den oorlog, dat de eene failliet de andere opvolgt, dat het aantal van diegenen die honger lijden met den dag toeneemt? Dat oogenblik hebt u gekozen om door het parlement dit belachelijk schouwspel te doen geven; om het een ganschen dag te doen verliezen wegens de benoeming van een lid der Vlaamsche academie. De volgende week zal hetzelfde gebeuren in den Senaat. Daarvoor moeten groote vraagstukken, als de gezondmaking van onze financiën, de economische heropleving van het land en de eenheid van het land, achteruit worden gesteld. Gedurende een gansche zitting hebben wij hooren spreken over verraders van links en van rechts en over de slachtoffers van 1914.

Die menschen moeten gedurig een borst opzetten en meenen dat zij alleen België groot gemaakt hebben.

**M. Mundeleer.** — Il y a autre chose que le côté matériel dans la vie.

**De heer Eekelaers.** — Mijnheer Mundeleer, een land dat twintig jaar na een oorlog dezen oorlog niet kan likwideeren, is een ziek land.

Laat mij toe het te zeggen, en als België ziek is, dan is het niet door Vlaanderen en niet door Wallonië, dan is het, ik zou bijna durven zeggen door een slechte ingekankerde mentaliteit in zekere Brusselse middens, een slechte mentaliteit bij zekere oudstrijders die opgehield worden en opgehitst door slechte leiders, aangemoedigd door hetgeen de heer Devèze daareven noemde « les politiciens », maar van slecht gehalte, aangemoedigd door diegenen die meenen dat telkens volstaat een dagorde aan te nemen en de Rijkswacht op te roepen om alle zaken in orde te brengen.

Meent ge dat we ook niet kunnen komen naar Brussel met maassa's die zouden betoogen voor het recht van het Vlaamsche land? Meent ge dat de werklozen ook niet kunnen komen om een hooger ondersteuning te vragen? Zou dit dan ook niet gerechtvaardigd zijn?

Over één zaak kunt gij geen oordeel vellen. Gij kent geen Vlaamsch, gij kent het Vlaamsche volk niet, gij kent de Vlaamsche volksziel niet. Als wij zeggen dat wij achter Dr Martens staan, dan is het niet omdat hij activist was, dan is het omdat wij hopen een betere samenwerking en een betere eensgezindheid tot stand te brengen.

Ik wil er nog bijvoegen dat de redevoeringen die uitgesproken worden over onze grenzen ons zouden moeten doen beseffen hoe klein ons land is, hoe weinig in aantal we zijn, en van hoe weinig belang we zijn in het Europeesch concert.

Dit moet ons doen inzien dat er misschien dagen zullen komen van angst en gevaar.

Mijnheer Mundeleer, gij hebt de vraag gesteld, en de heer Devèze na u: Wat zullen de jongelingen van dit land doen wanneer een nieuw konflikt moest uitbreken?

Mijnheer Mundeleer, wat zal het Vlaamsche volk doen? Wat zal de houding zijn van onze Vlaamsche jongelingen?

De Vlamingen, mijnheer Mundeleer, zullen opnieuw hun plicht doen op één voorwaarde, nochtans: dat is, dat ze hun volledige rechten krijgen in dit land. (Zeer wel!)

Het heeft mij oneindig veel genoegen gedaan, dat de heer Leuridan u geluk gewenscht heeft om uw houding, en u gezegd heeft dat gij de dappere medewerker zijt aan het ineenstorten van wat hij noemt den Belgischen wanstaat.

Wij gaan niet zoover, omdat wij weten dat een verscheurd België eposdig zou ophouden een vrij land te zijn, omdat wij weten dat in een verscheurd België er geen vrij Vlaanderen, geen vrij Wallonië zouden mogelijk zijn, maar slechts twee vazaalstaten.

Mijnheer Mundeleer, ik wanloop niet! Ik heb genoeg vertrouwen in den gezonden geest en in de sleppingskracht van ons volk, dat gelukkig niet berust bij enkele franskljonische reactionnaire middens van Brussel, maar wel bij onze landbouwers, onze metaalbewerkers, onze zeelieden en dokwerkers, onze intellectueele jeugd van Vlaanderen en van Wallonië!

Ik zeg u, dat wij willen arbeiden ten voordeele van een vrij België, dat we willen wonen in een vrij land waarvoor we bereid zijn opnieuw als het moet de noodige opofferingen te brengen, maar op één voorwaarde: dat men ons niet meer behandelde als tweederangsburgers, zooals we dat geweest zijn in het verleden. (Zeer wel!)

Mijnheer Mundeleer, laat me u zeggen, dat hoe meer gij zwijgt, hoe beter dit is voor het gansche land en voor geheel het Vlaamsche en Waalsche volk! (Zeer wel!) Het is de beste dienst, dien gij België bewijzen kunt! (Levendige toejuichingen op een groot aantal banken.)

**M. le président.** — La parole est à M. Philippart.

**M. Philippart (à la tribune).** — Madame, messieurs, j'ai assisté à peu de débats aussi douloureux que celui d'aujourd'hui, où l'on a vu des hommes, de divers bancs de cette Chambre, opposer l'une à l'autre leurs conceptions respectives du patriotisme, avec éloquence, avec passion parfois, avec conscience toujours.

Devant ce conflit d'idées et de conceptions, je me demandais si le gouvernement avait été bien avisé en élevant le docteur Martens à l'éminente dignité d'académicien flamand. Je suis sûr que si M. le premier ministre avait su prévoir la journée d'aujourd'hui, l'émotion dans le pays, toutes les fédérations d'anciens combattants dressées contre le gouvernement, nos amis flamands et les meilleurs...

**M. Borginon.** — Pas les Flamands. Ne parlez pas de choses que vous ne connaissez pas et qui ne vous regardent pas d'ailleurs!

**M. Housiaux.** — Nous sommes Belges et, en tant que mandataires, nous représentons le pays tout entier. (Vifs colloques entre MM. Borginon, Philippart et Winandy.)

**M. Van Cauwelaert.** — Il faut comprendre les aspirations du peuple flamand.

**M. Housiaux.** — Suis-je dans le vrai quand je vous dis que je représente tout le pays?

**M. Winandy.** — Je vous répète, monsieur Borginon, que M. Van Cauwelaert représente beaucoup plus la Flandre que vous, qui représentez bien peu de Flamands.

**M. Philippart.** — Nos amis flamands se défendent avec éloquence et parfois avec véhémence. Ils ne ménagent pas les Wallons et les Bruxellois qui ne pensent pas comme eux. D'aucuns s'égarent et, dans leur passion, vont jusqu'à menacer l'unité de la patrie si satisfaction n'est pas donnée à tous leurs desiderata.

Cette journée est une mauvaise journée que tous nous devons regretter. Loin d'opérer une détente et un apaisement, vous pouvez constater maintenant que la nomination du docteur Martens a exacerbé les esprits et les passions. Nous serons donc d'accord pour dire que la décision du gouvernement a été à tout le moins une erreur, une erreur accomplie de bonne foi, mais une erreur tout de même. Quand je pense aux conséquences mauvaises de cette nomination, je dis que la personnalité du docteur Martens ne valait pas cela.

**M. Borginon.** — Le connaissez-vous?

**M. Philippart.** — Il ne valait pas d'occuper la Chambre toute cette après-midi et de semer les dissensions et la division sur nos bancs et dans tout le pays. On dit que le docteur Martens a été amnistié. C'est vrai; mais qu'est-ce que l'amnistie? C'est l'oubli. Ce n'est même pas le pardon.

Le docteur Martens aurait dû avoir la pudeur de répondre à l'acte de générosité du parlement en se faisant oublier lui-même, au lieu de solliciter ou d'accepter des mandats qui le portent, à tort, au pinacle. Comment! M. Martens serait, en raison de sa condamnation à mort par contumace, inapte à exercer le mandat de député.

Il ne pourrait être un des 202 députés, ni même simple conseiller provincial ou communal. Et voilà que le gouvernement fait ce que le corps électoral n'aurait pu faire: il donne librement au docteur Martens une situation éminente dans le grand centre de culture qu'est l'Académie de médecine flamande.

Le docteur Martens avait droit à l'oubli. Personne n'en eût plus parlé. Personne n'eût ranimé ces souvenirs douloureux et pénibles. Mais le gouvernement ne devait pas glorifier Martens, légalement condamné à mort par la Cour d'assises. Ce fut une faute certaine et une lourde erreur.

Mesdames, messieurs, je n'interviens pas dans ce douloureux problème en partisan wallon ou liégeois. Je tiendrais le même langage si c'eût été un traître wallon qu'on eût ainsi dressé sur un piédestal.

Nul, à Liège, n'a jamais pensé que les traîtres wallons, — hélas! il en est quelques-uns, — pussent secouer l'opprobre qui s'attachait à leurs crimes même amnistiés. On ne trouverait pas un Liégeois qui ne réprouverait pas, de toute son âme meurtrie, la collation d'honneurs aux misérables qui ont poignardé le pays.

La nomination du docteur Martens a été aussi douloureusement ressentie dans les milieux wallons, notamment à Liège, que dans la population bruxelloise et chez les anciens combattants, les Wallons et les Flamands de tout le pays.

Tout à l'heure, en venant à la Chambre, je passais devant le tombeau du Soldat inconnu, (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*) Me recueillant devant ce monument, — pour un chrétien la méditation fleurit naturellement en une prière, — je pensais aux douloureuses épreuves de la guerre, à nos 40,000 morts parmi lesquels tant de nous pleurent ou un fils ou un frère. Et je pensais ; tandis que ceux-là donnaient leur vie pour la Belgique, dans la plus cruelle et la plus criminelle des guerres, d'autres trahissaient leurs frères et outrageaient la patrie. Bien plus, ils recevaient de l'ennemi abhorré le prix généreux de leur stupre.

Je ne puis m'associer au geste du gouvernement et je regrette profondément cette malheureuse nomination. (*Très bien! sur divers bancs.*)

**M. le président.** — L'interpellation est close.

Deux ordres du jour ont été déposés. L'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité, sera mis aux voix jeudi entre 15 et 16 heures. A 16 h. 30 m. viendra l'interpellation de M. Croonenberghs au gouvernement.

— La séance est levée à 23 h. 10 m.

De zitting wordt geheven te 23 u. 10 m.

Demain, séance publique à 14 heures,

Morgen, openbare zitting te 14 uur.

#### QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Bailion, Ballet, Convent, Croonenberghs, Daye, Debacker, Desellier, Ernest, Fieulien, Goblet, Lambrechts, Leuridan, Maenhaut, Peigroms, Petit, Vranckx.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren Bailion, Ballet, Convent, Croonenberghs, Daye, Debacker, Desellier, Ernest, Fieulien, Goblet, Lambrechts, Leuridan, Maenhaut, Peigroms, Petit, Vranckx.